

PRÉSERVONS NOTRE ENVIRONNEMENT DES INCENDIES

Ayons les bons réflexes...



Organisez les barbecues loin de la végétation qui peut s'enflammer



Jetez vos mégots dans un cendrier et non au sol ou par la fenêtre de la voiture



Réalisez vos travaux loin de la végétation et prévoyez un extincteur à portée de main



Stockez les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloigné de l'habitation

Protégeons nous des feux...



Donnez l'alerte en appelant le 18, le 112 ou le 114 et tentez de localiser le feu avec précision



Abritez vous dans un bâtiment. La voiture n'est pas un endroit sûr car facilement inflammable



Restez informés et écoutez les consignes des secours et/ou des autorités

USAGE DU FEU POUR LES PARTICULIERS ET ACTIVITÉS DE LOISIRS EN FORÊT ET À PROXIMITÉ (À MOINS DE 200M DES FORÊTS)

Arrêté préfectoral n° 70-2023-09-29-00003



Brûlage des
déchets
verts



Feux de cuisson
(barbecue, table
à feu, cercle de
pierre)



Hors feux de
cuisson
(entretien des
terrains naturels)



Feux festifs,
flambeaux,
lanternes
volantes et feux
d'artifices



Manifestations
festives,
sportives et
culturelles



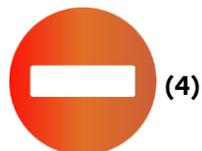
Fumer

**Situation
normale**



**Situation
exceptionnelle**

(Fixée par arrêté
préfectoral)



 **Bivouac** - Encadré par d'autres réglementations et sous réserve de l'accord du propriétaire (interdiction de faire du feu en situation exceptionnelle)

 **Circulation de véhicules motorisés** - Restrictions mises en place par arrêté de circulation municipal ou préfectoral

(1) Sauf propriétaires et ayants droits (bénéficiant d'une autorisation du propriétaire)

(2) Sauf propriétaires et ayants droits du 01/10 au 15/03 uniquement pour l'entretien de terrains naturels situés à moins de 200m des forêts

(3) Prescriptions et restrictions à consulter dans l'arrêté de situation exceptionnelle

(4) En tout lieu du département

En cas de sinistre :

Ne paniquez pas et n'essayez pas de combattre le feu.

Appelez ou faites prévenir les secours en composant le **18**, le **112** ou le **114**.

Précisez de manière claire : le **motif** de l'appel, l'**adresse exacte**, le **nombre de victimes** et leur état, les **risques potentiels** d'aggravation.

Faites **évacuer** les personnes présentes.

Accueillez ou faites **guider** les véhicules sapeurs-pompiers.

Respecter les consignes, c'est préserver notre nature et éviter de mettre en danger nos concitoyens

Partenaires :



9 feux sur 10 sont d'origine humaine,
restons vigilants !

